

L'An 8 à Lannilis (suite)

Depuis la pénible affaire de **Bourg-Blanc** qui avait coûté la vie à 3 gendarmes, **Lannilis** hébergeait 200 hommes, chargés théoriquement de maintenir l'ordre. Outre que ces hommes étaient considérés par l'Administration comme peu sûrs et fort peu favorables dans leur grande majorité à l'ordre nouveau, ils étaient démunis d'armes et ne pouvaient se livrer « aux évolutions militaires ». De plus rien n'était prévu pour leur nourriture et ils étaient quotidiennement à la charge de la population, ce qui évidemment n'arrangeait pas les choses.

Il fut donc décidé de renvoyer ces hommes à leurs foyers et de les remplacer par une centaine de jeunes gens, chiffre largement suffisant, jugeait l'Administration locale. Hélas! Une fois de plus les jeunes ne manifestaient aucun empressement à répondre aux appels de l'Autorité et le 26 Brumaire an 8 les Administrateurs lannilisiens rédigeaient la proclamation suivante :

« Les jeunes gens du canton appelés en vertu des lois et des ordres supérieurs qui nous sont transmis, désignés par nous pour former une nouvelle compagnie franche de cent hommes seulement, refusent et persistent depuis deux jours (sic) de se rendre aux appels qui leur sont prescrits par leurs chefs.

*« Que vos enfants donc suivent l'exemple des jeunes citoyens de **Landéda** et **Brouennou** qui méritent chaque jour notre estime, que chaque père de famille prescrive et recommande à son fils de se conformer à l'appel qui leur (resic) est fait par vos administrateurs.*

*« Citoyens de **Lannilis**, nous sommes persuadés que, sensibles à la voix de ceux qui jusqu'à ce jour ont tout fait pour obéir eux-mêmes aux lois, vous seconderez leur zèle. En conséquence elle (L'Administration locale) vous déclare qu'elle a fait son devoir et que c'est à vous maintenant de suivre notre exemple.*

« Et si, contre notre espérance, les citoyens refusent de se rendre à leur poste, il en sera dressé procès-verbal par nous, conjointement avec le commandant de la Compagnie franche pour être transmis aux généraux et aux autorités supérieures et la garnison sera constituée chez les père et mère des conscrits réquisitionnaires récalcitrants ».

Il est probable que cette objurgation enrobée de menaces produisit quelque effet car peu après c'est vers un autre problème que se tournait la municipalité : l'état déplorable des voies d'accès au bourg. Le 11 frimaire des Commissaires étaient nommés pour diriger les « réparations ». Ce problème de voirie était d'ailleurs résolu de manière très simple: *« Les charrois de pierres et de matériaux seront faits par ceux qui sont plus près de la mer et ceux qui sont éloignés de la mer seront tenus de travailler ou de faire travailler à leurs frais au cassage des dites pierres ».*

Bientôt une nouvelle sensationnelle courait les campagnes. Le Général **Debelles**, commandant l'aile gauche de l'Armée de l'Ouest, préluant à la pacification religieuse, demandait aux prêtres cachés de déclarer leur domicile, leur promettant en contrepartie la liberté du culte. Le premier à se présenter aux Administrateurs du canton fut l'abbé Olivier **Gouriou** (1), originaire de Plouvien, et vicaire dans cette paroisse. C'était le 9 prairial an 8. Le même jour, deux autres prêtres du canton, firent de même: les abbés Jean **Le Roux** (2), lui aussi vicaire à **Plouvien** et Jacques **Floch** (3), vicaire à **Lannilis**. Enfin, le 15 prairial c'était le tour de l'abbé René **Manach**

(4), lui aussi de **Lannilis**. C'étaient les 4 seuls prêtres cachés dans le canton, c'est-à-dire Lannilis, Landéda, Brouennou, Plouvien et Bourg-Blanc. Il faudra cependant attendre de longs mois avant de voir rentrer les prêtres émigrés en Angleterre. Du moins, à partir de cette époque, prairial an 8 (été 1800), les paroissiens peuvent à nouveau, sans trop de danger, assister aux offices en l'église paroissiale assez délabrée à la suite de 8 ans d'abandon. En l'absence du recteur, c'est l'abbé Jacques **Floch**, le vaillant confesseur de la Foi, qui dirige sa paroisse natale et il continuera à le faire jusqu'en juin 1802, date de retour des abbés **Le Duc** et **Bergot**,

(A suivre...)

Y. NICOLAS, Septembre 1966

(1) L'abbé Olivier **Gouriou**, né à **Plouvien**, le 20 mai 1746, reçut la prêtrise le 15 mars 1777 ; vicaire dans sa paroisse natale, insermenté, il demeura caché durant toute la Révolution, redevint vicaire à **Plouvien** au Concordat et mourut à **Plouvien** le 6 décembre 1803.

(2) L'abbé Jean **Le Roux**, né à **Saint-Pol-de-Léon**, le 27 septembre 1757, fut ordonné prêtre le 18 septembre 1784, fut nommé vicaire à **Plouvien** et refusa aussi le serment schismatique. Caché à **Plouvien**, il échappa à toutes les perquisitions, redevint vicaire à **Plouvien** au Concordat et y mourut le 19 avril 1813.

Le recteur de **Plouvien** était décédé au début de la Révolution. A **Bourg-Blanc**, les abbés **Kerriou** et **Bichon** demeurèrent également cachés mais ne se présentèrent pas à la municipalité de **Lannilis** au moment de la proclamation du Général **Debelles**.

(3) L'abbé Jacques **Floch** était né à Mescaradec le 20 avril 1758. Prêtre le 20 septembre 1783, vicaire à **Lannilis**, insermenté, il se cacha durant la Révolution. De nouveau vicaire à **Lannilis** en 1802, il fut nommé recteur du **Tréhou** en 1808 et y mourut le 4 mai 1812.

(4) L'abbé René-Joseph **Manach**, né au bourg de Lannilis, le 25 juillet 1760, reçut la prêtrise le 1er avril 1786 et devint prêtre habitué à Trégarantec. Insermenté, il se cacha à **Lannilis**, fut un moment vicaire aux Carmes en 1802, puis vicaire à **Lannilis**. Recteur de **Plougoum** en 1814, il y mourut le 9 avril 1827.